

Dure séquence pour les cinémas

MÉTROPOLE

Rouverts depuis près de deux mois, les cinémas peinent à faire revenir les spectateurs

Fanny Laison
gironde@sudouest.fr

Qu'ils dirigent des multiplexes ou des cinémas de taille moyenne, les gérants de salles obscures de l'agglomération bordelaise font tous le même constat. Quelques spectateurs sont revenus, des séances événements ont même affiché complet mais, le reste du temps, les salles restent aux trois quarts vides. « Jour après jour, on voit les gens revenir », positive quand même Romain Brilli. À la tête du Mèrignac Ciné, il a vu les entrées de ses quatre salles baisser de 84 % en juillet. Et, à quelques rares exceptions près, la quasi-totalité des établissements ont encore recours au chômage partiel.

« Il y a un public, mais qui n'est pas si nombreux. C'est difficile de le faire revenir », confirme François Garcès, le directeur du Megarama de Bordeaux, sur la rive droite. Ici, la fréquentation est en baisse d'environ 80 %. En moyenne, par jour, ce sont 400 spectateurs qui viennent voir un film dans l'une des 17 salles. « Avant, sur une séance, nous pouvions avoir entre 200 et 1 200 entrées, se souvient le responsable. Mais depuis que nous avons rouvert, ça n'existe plus. »

Au CGR de Villenave-d'Ornon (15 salles), le cœur n'est pas non plus à la fête. La baisse est d'environ 70 % dans ce cinéma qui revendique encore d'être « le plus gros » de la métropole en termes d'entrées.

Sorties repoussées

Du côté des salles art et essai, la chute tourne autour de 60 % à 70 %. « Ce n'est pas l'absolue catastrophe, mais c'est une fréquentation faible », commente Patrick Troudet. Celui qui dirige l'Utopia, dans le centre-ville de Bordeaux, se voit « tenir six mois grâce à notre trésorerie et au prêt garanti de l'État – qu'il faudra quand même rembourser un jour –, mais ce n'est pas viable sur la durée. » Idem pour Fabrice de la Rosa, directeur du Fes-



tival, à Bègles. « Si ça continue comme ça pendant six mois, ça peut devenir critique, l'équilibre financier sera difficile à atteindre », craint-il, tout en préparant la 30^e édition du festival Les Nuits magiques, qui aura lieu en décembre.

Si les « tailles moyennes » semblent mieux s'en tirer que les multiplexes, cela s'explique par le fait que grâce à leur public cinéophile, ces cinémas dépendent moins des gros films américains dont les sorties ne cessent d'être repoussées (lire par ailleurs). Alors que l'été est traditionnellement une période privilégiée pour la sortie de blockbusters.

Aux yeux de beaucoup de gérants, les craintes liées au coronavirus ne sont qu'une cause mineure. Ils expliquent ce manque d'en-

thousiasme par l'absence de « locomotives » à l'affiche. « On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de films, reconnaît Alexis Maljean, directeur du CGR de Villenave. Mais, quand le grand public ne voit pas de blockbusters, il ne vient pas. » « D'excellents films sont sortis cet été, enchérit Youen Bernard, qui gère 15 cinémas en Gironde à la croisée des films d'auteur et des films populaires, dont ceux de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines. Mais aucun n'a fait les gros titres du JT. Le fait est qu'actuellement, on ne parle pas de cinéma. » La sortie de « Mulan » en prise de vue réelle directement sur la plateforme Disney + leur est restée en travers de la gorge.

Plateformes concurrentes

Pour la majorité, il ne fait donc aucun doute que, sitôt les longs-métrages américains sur grand écran, les spectateurs accourront. Repoussée au 26 août – au lieu de la mi-juillet – la sortie de « Tenet », le nouveau film de Christopher Nolan, fait trépanner les gérants de sal-



Comme de nombreux multiplexes, le Megarama de Bordeaux, rive droite, a accusé une baisse de 80 % de sa fréquentation en juillet. À gauche, trois directeurs de cinéma : Romain Brilli (Mèrignac Ciné), François Garcès (Megarama) et Patrick Troudet (Utopia). PHOTOS THIERRY DAVID/« SUD OUEST » ET ARCH. « SO »

les. Tout comme celles, cet automne, de « Black Widow » avec Scarlett Johansson, et de « Wonder Woman 1984 ».

Au milieu de ce chœur en faveur des Américains, Patrick Troudet fait entendre une voix dissonante. « Contrairement à tout le monde, on s'en tape, de « Tenet », lâche le directeur de l'Utopia. Qui insiste : « Il y a plein de films intéressants

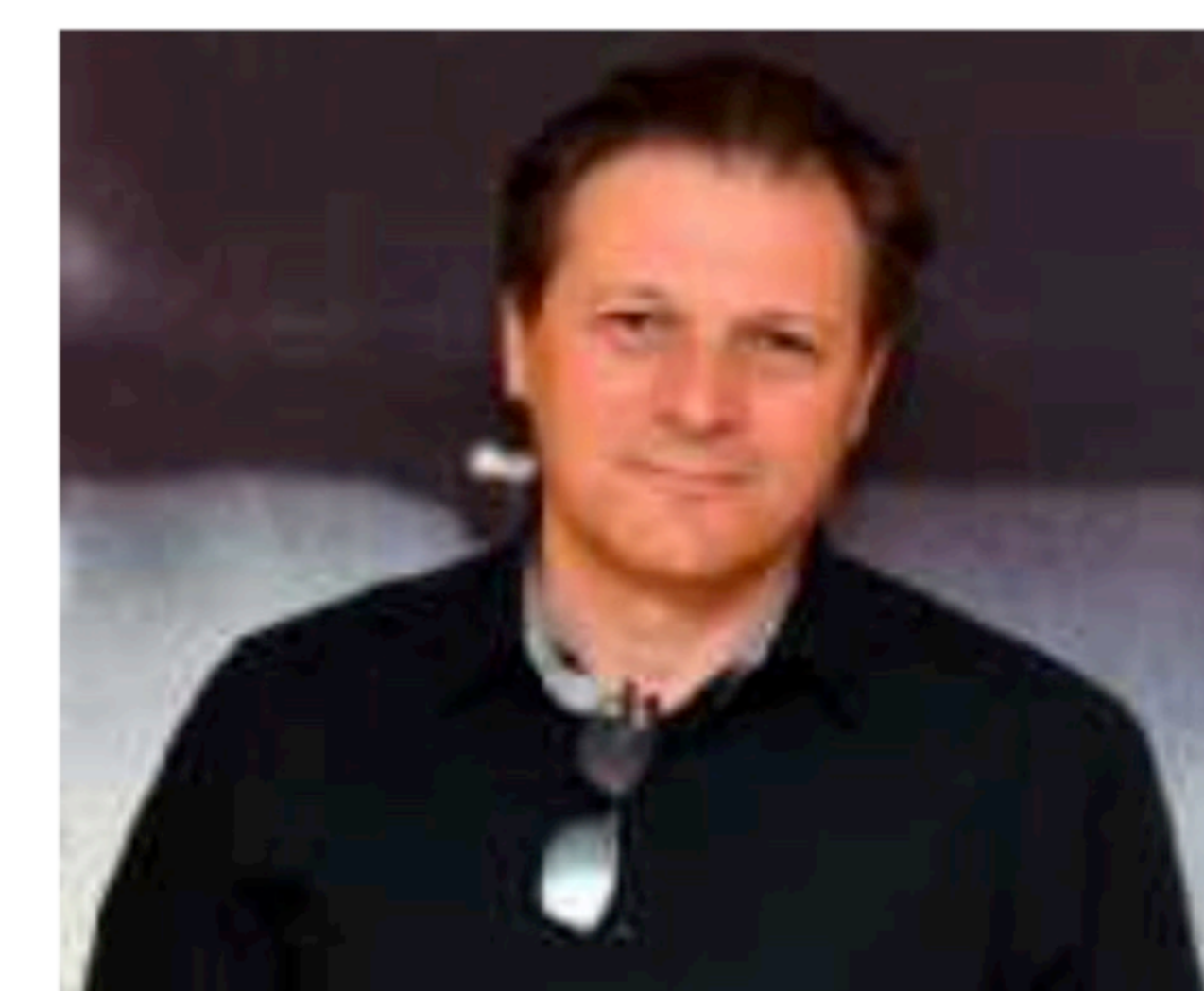
qui ne sont pas des blockbusters. Si les spectateurs ont envie d'aller au cinéma tous les jours, ils trouvent leur compte ! »

Plus inquiétant, le cinéophile voit dans la désertion des salles « un manque d'envie de cinéma ». « Pendant le confinement, plein de gens se sont aperçus que le cinéma ne leur avait pas manqué et que, grâce aux plateformes, ils pou-

vaient avoir accès à des images intéressantes. Assez pour occuper leur envie de films et de séries. » Plus optimiste, François Garcès pense que « le rapport au cinéma est irremplaçable ». « C'est une sortie, l'occasion de rencontrer des gens, de partager des émotions avec de parfaits inconnus. Ce n'est pas possible d'avoir cette expérience chez soi. »

3 QUESTIONS À...

François Aymé
Directeur du Jean-Eustache, à Pessac, et président de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE)



ARCHIVES « SUD OUEST »

1 Pourquoi les raisons les films américains ne sortent-ils pas en France ?

On n'a pas pressenti à quel point la crise allait être mal gérée aux États-Unis, et que cela aurait des conséquences mondiales pour le cinéma. Parce qu'Hollywood domine le monde et qu'il est aujourd'hui paralysé au niveau des sorties. Il y a 15-20 ans, un film américain aurait pu sortir en Europe, et plus tard aux États-Unis, mais du fait du piratage, ce n'est plus possible. C'est catastrophique pour la quasi-totalité des salles du monde, mais, dans son malheur, la France a la chance d'avoir une production nationale importante. C'est grâce à cela que les cinémas ont pu rouvrir. À l'intérieur des entrées françaises, les films français réalisent, bon an mal an, entre 35 et 40 % du marché, et les États-Unis

aux alentours de 50 %. Si vous n'avez pas les États-Unis, il vous reste quand même la moitié du marché en additionnant les œuvres européennes. Le cinéma français proposant à la fois des films grand public et d'autres plus « d'auteur », on peut continuer à fonctionner. Peut-être pas éternellement, c'est ça la question.

2 Ces longs-métrages risquent-ils d'être directement diffusés sur les plateformes type Netflix ?

Cela supprimerait une grande part de la médiation. Pour beaucoup de films, ils ont d'abord été sélectionnés en festival, et la sortie en salle génère une promotion, de la presse,

c'est-à-dire de la notoriété. Même si seulement une petite partie des gens vont voir ces films en salle, il y en a des millions qui en auront entendu parler et qui, grâce à cela, les regarderont au moment de leur diffusion en VOD ou sur des plateformes. Le risque aussi, c'est qu'avec une sortie directement sur les plateformes, le film se retrouve noyé dans l'offre.

3 Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?

Il y a 2 000 cinémas en France, c'est considérable. L'AFCAE et les organisations professionnelles sont en discussion avec le ministère de la Culture et le CNC (Centre national du cinéma), pour préparer un plan d'aide aux salles, comme il y a eu un plan d'aide pour le livre. Ce que nous défendons, c'est un soutien concerté entre l'État et les collectivités locales. Il ne faut pas juste un chèque parce qu'on a perdu tant d'entrées sur l'année, et se dire que ça reprendra. Il faut un plan qui aille vers l'art et essai, l'éducation, l'animation, et la formation du personnel.

Masque au ciné : quelles règles ?

Début juillet, le décret rendant le port du masque obligatoire dans les lieux publics clos a donné des sueurs froides aux gérants de salles de cinéma. Ceux-ci ont bien cru que les spectateurs devraient le garder durant les projections. Dans les faits, il n'est obligatoire que lors des déplacements au sein du cinéma. Les spectateurs doivent donc être masqués lorsqu'ils arrivent, sortent, patientent pour acheter leur billet, se rendent dans la salle ou vont aux toilettes. Le masque devient facultatif une fois qu'ils sont assis dans leur fauteuil. Mais les gérants peuvent le rendre obligatoire s'ils pen-

sent que cela est nécessaire. Concernant les jauges, il n'y a pas de limitation à 50 %. L'idée a été abandonnée dès le 21 juin, la veille de la réouverture nationale des cinémas. Cependant, l'article 45 du 10 juillet stipule qu'« une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ». Ces règles ne s'appliquent pas seulement aux cinémas. Tous les établissements recevant du public (ERP) de type L sont concernés, y compris les salles de spectacle.